

NUMÉRO 20

*Retrouver le dossier de carrière de son arrière grand-mère institutrice ; pouvoir faire valoir ses droits grâce à la copie d'un jugement de 1961 ; moissonner les sources de son master consacré aux grèves de 1906... quel que soit l'objet de votre curiosité, de votre quête, vous aurez forcément l'occasion d'utiliser, même brièvement, nos inventaires, nos fichiers, ce que nous appelons dans notre langage professionnel les **instruments de recherche**. Sans eux en effet, il serait impossible de s'orienter dans nos 35 kilomètres linéaires de documents. Clés, boussoles, fil d'Ariane, ils vous donnent accès à la liasse, au registre, au plan, et finalement à l'information dont vous avez besoin.*

*Loin d'être une simple liste, quoiqu'il en ait parfois l'apparence, l'inventaire d'archives est le résultat visible pour les usagers d'un travail de classement, de contextualisation, de vérifications multiples qui répond à des critères scientifiques et garantit ainsi les meilleures conditions d'utilisation des données.*

*Qualifié parfois de travail de bénédictin, en référence aux religieux mauristes qui furent les fondateurs de la diplomatique et de l'archivistique, ce cœur de notre métier s'est développé à partir du XVII<sup>e</sup> siècle afin de répondre à deux nécessités différentes qui demeurent toujours les fondements de la conservation même des archives : servir de preuves pour faire valoir des droits, et permettre d'écrire l'Histoire. Nos lointains prédécesseurs étaient de savants érudits en quête de « trésors d'archives », de « monuments » pour rédiger des ouvrages à la gloire d'une dynastie, ou bien des feudistes rétribués pour mettre en ordre les chartriers seigneuriaux et fournir à leurs commanditaires les « titres » nécessaires pour gagner un procès ou percevoir des droits seigneuriaux tombés dans l'oubli. Leurs inventaires d'archives, malgré des qualités indéniables, étaient donc orientés dans des buts bien particuliers et les documents hors champ n'étaient même pas décrits, étant jugés inutiles. Aujourd'hui l'archiviste ne préjuge pas de la nature des recherches qui seront faites à partir du fonds qu'il classe : l'inventaire qu'il élabore est le fruit d'une description objective et précise. Précédé d'une introduction historique et enrichi par des sources complémentaires, il ouvre la voie à de nouvelles recherches.*

*Pour appréhender notre univers sous toutes ces dimensions, nous disposons de notre propre vision, et d'instruments d'optique : il en est de même pour les 35 kml des Archives de l'Isère. L'état général des fonds sert de télescope, les états de versements sont des jumelles, un répertoire numérique correspond à notre regard, tandis qu'un inventaire pièce à pièce ou un index nominatif nous livre la connaissance la plus fine du document, comme sous une loupe. Puisse ce dossier vous apporter d'utiles éclairages sur nos instruments de recherche et leur complémentarité. Et n'oubliez pas de questionner les archivistes de permanence en salle des inventaires : ils sont là pour guider vos pas !*

*Hélène Viallet, directrice*

Dossier /

## **Du général au particulier : Les instruments de recherche**

Permettre de se repérer / Décrire pour donner accès / Orienter, commenter, détromper... / Les instruments de recherche dans les fonds

Derniers instruments de recherche...

Saint-Martin-de-La-Cluze / Montagne / Instruction publique et Beaux-Arts

Le Point sur...

100 ans après le génocide, faire l'histoire des Arméniens en Isère

Cotes à l'affiche

Geste citoyen / Le siècle des Lesdiguières / Parlez-moi d'archives...

Dans et hors les murs...

Geste citoyen / Le siècle des Lesdiguières / Parlez-moi d'archives...

La trouvaille de l'archiviste

# Du général au particulier : Permettre de se repérer



« On n'y comprend rien ! » grommelle le nouvel arrivant, qui a soigneusement évité la banque d'accueil pour aller papillonner contre le mur de classeurs et de volumes en tous genres. Il n'a pas vu que l'archiviste de permanence l'a forcément remarqué et s'en amuse – ou parfois s'en agace. Mais voilà que l'usager bat en retraite, revient vers l'entrée : « Excusez-moi de vous déranger... ». La réponse fuse, toujours un peu maladroite : « Mais je suis précisément là pour ça ! Pour vous orienter dans les instruments de recherche... ». « Les instruments de... ? » relève, inquiet, le néophyte, qui s'attendait tout de même à comprendre un peu. « Oui, tente de traduire son interlocuteur, les outils qui vont vous permettre de repérer les archives susceptibles de vous intéresser, la description, si vous préférez, plus ou moins détaillée, des 35 kilomètres linéaires de documents que nous conservons... Mais laissez-moi d'abord vous expliquer les grands principes selon lesquels sont répartis nos fonds ».

La variété de ce que l'on appelle encore couramment « inventaires » est telle, et leur typologie s'est tellement spécialisée, que l'usage d'un terme générique très large s'est imposé pour désigner ces intermédiaires indispensables à l'accès aux documents originaux. Aussi abrupt que puisse paraître leur abord, ils ont été établis depuis le XIX<sup>e</sup> siècle en se conformant à des directives nationales visant à améliorer la connaissance des fonds.

Aujourd'hui, le site internet des Archives est souvent, sans que l'internaute en ait conscience, le premier instrument de recherche qu'il fréquente. Malgré son support moderne, il relève d'une catégorie classique dite « synthétique », inaugurée en 1848 par la publication d'un *Tableau général numérique par fonds* évaluant, département par département, le nombre de volumes, liasses, plans et chartes civils et ecclésiastiques antérieurs à la Révolution conservés. La présentation générale des ressources du service qui y est faite reste le plus souvent dépendante du réglemентаire **cadre de classement** – c'est-à-dire la dénomination et la répartition générale des fonds, identiques d'un département à l'autre – instauré en 1841 et dont la dernière révision date de 1998.

Lorsqu'on l'étoffe, ce cadre général prend le nom d'**état des fonds**. Assorti d'un **état des instruments de recherche** associés à chacun de ces fonds, de conseils bibliographiques ou d'orientations de recherche, il se mue en **guide**.

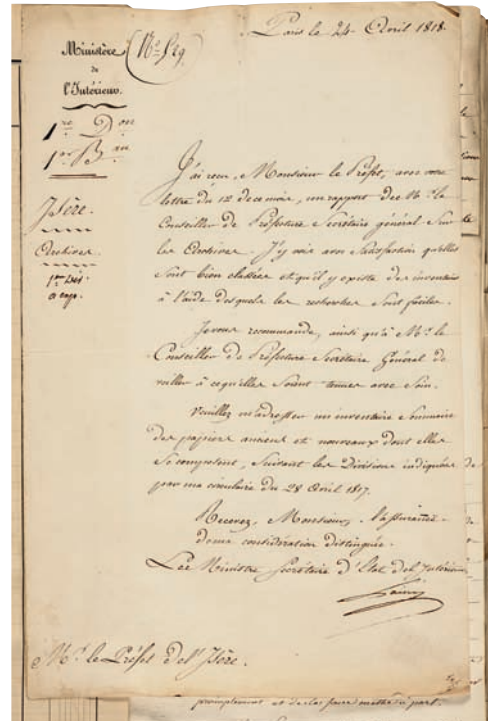
# Les instruments de recherche

16 T 12

Le mode d'entrée des archives publiques postérieures à 1940 – série W du cadre de classement des Archives départementales – a donné naissance à un autre type d'instrument de recherche synthétique, dit **état des versements**. Il recense toutes les sous-séries (désignées par un chiffre précédant le W, croissant selon l'ordre d'entrée aux Archives départementales) successivement provenues d'un même producteur d'archives (direction de la préfecture, service du conseil général, tribunal...) et permet de recomposer virtuellement, sur une longue période, l'entièreté d'un seul et même fonds. Le classeur mis à disposition en salle des inventaires pour la sous-préfecture de Vienne en est un exemple.

Des **guides de recherche** spécialisés par objet ou par fonds, comme en Isère le *Guide des archives des communes* – mêlant description globale des documents conservés aux Archives départementales et de ceux maintenus en mairies – ou le *Guide des archives des institutions administratives, financières et judiciaires du Dauphiné sous l'Ancien Régime*, sont réalisés pour faciliter la découverte et l'exploitation de fonds particulièrement difficiles ou éclatés.

Tous ces instruments de recherche ont pour caractéristique de ne pas décrire individuellement les « articles » d'archives (chaque boîte, chaque registre). Correspondant à un premier niveau d'information, ou permettant de mieux situer des ensembles documentaires dans un environnement complexe, ils doivent être complétés par le recours aux instruments de recherche plus précis dits « analytiques ».



## Cadre de classement des archives départementales

	<b>SÉRIES ANCIENNES / AVANT 1790</b>
A	Actes du pouvoir royal (édits, ordonnances)
B	Parlement et Chambre des Comptes de Dauphiné, autres juridictions
C	Administrations provinciales : Intendance, élections, etc
D	Instruction publique, sciences et arts
G	Clergé séculier : archevêché de Vienne, évêché de Grenoble, paroisses, etc
H	Clergé régulier : ordres religieux, prieurés, établissements hospitaliers
H	supplément : archives hospitalières
	<b>RÉVOLUTION / 1790 À 1800</b>
L	Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire
Q	Biens nationaux
	<b>ARCHIVES MODERNES / 1800 À 1940</b>
K	Lois, ordonnances, arrêtés
M	Administration générale et économie
N	Administration et comptabilité départementales
O	Administration et comptabilité communales
P	Finances, cadastre, postes
Q	Domaines, Enregistrement, hypothèques
R	Guerres et affaires militaires
S	Travaux publics, et transports
T	Enseignement, affaires culturelles, sports
U	Justice
V	Cultes
X	Assistance et prévoyance sociales
Y	Etablissements pénitentiaires
Z	Sous-préfectures
	<b>ARCHIVES CONTEMPORAINES</b>
W	Archives publiques / après 1940 classées par versements des différentes administrations
	<b>SÉRIES OUVERTES / TOUTES PÉRIODES CONFONDUES</b>
3E	Minutes notariales de plus de cent ans
4E	Archives communales déposées
5,6,7E	Registres paroissiaux et d'état civil, du XVI <sup>e</sup> siècle au début du XX <sup>e</sup> siècle
J	Fonds d'archives d'origine privée (familles, associations, entreprises...)
Fi	Documents figurés (plans, gravures, dessins, photos...)

# Du général au particulier : Décrire pour donner accès

H+\_GRE/O 20

Projets consécutifs de transfert [de l'hôpital militaire de Grenoble] au jardin Dolle, à l'Arsenal de Crèqui et à La Tronche. Négociations entre le ministère de la Guerre, la commission administrative et la mairie de Grenoble : correspondance, rapports, exposés, procès-verbaux de conférence de la commission mixte, extraits des registres des délibérations de la commission administrative et du conseil municipal de Grenoble, résumé de discussions, contrats, conventions et traités, devis, plans, propositions de vente de la propriété Chatin à La Tronche. 1890-1906

cote  
objet  
action(s)  
agent(s)  
typologie(s)  
dates extrêmes

## En pratique

Dans le jargon des archivistes, les éléments de description de chaque « cote » sont appelés « objet », « action(s) », « agent(s) », « typologie(s) » documentaires et « dates extrêmes ».

La description des archives se fait progressivement, par fonds, c'est-à-dire par ensemble cohérent de documents provenant d'un même producteur, personne physique ou morale. Mais ces fonds délimités, comment procède l'archiviste ? Tentative de réponse à la question souvent posée, d'un air mi effaré, mi soupçonneux : « Mais alors... tu lis... tout ? ».

Difficile de faire comprendre ce qu'est le travail d'analyse et de classement, même à ceux qui sont familiers des archives en tant que lecteurs. Eh bien... eh bien non, précisément, peut-être même à contre-pied pourrait-on dire que le rôle de l'archiviste est alors d'en lire... « le moins possible ». Parfois il devra tout déchiffrer, et à plusieurs reprises, pour appréhender un document sortant de l'ordinaire ; mais souvent, pour des centaines de pages, des piles de documents analogues, il ne lui faudra relever que quelques données ciblées. Le « strict nécessaire », ce qui suffit à caractériser et différencier chaque groupe de documents, puis séparément chaque document formant une unité, aussi bien intellectuelle que matérielle (article) – et à les maintenir ou remettre à leur place.

L'archiviste, passeur plutôt que chercheur, tente autant que possible, en généraliste et au moyen d'un vocabulaire contrôlé, de faire apparaître la cohérence ou les lacunes d'une « masse documentaire », afin de permettre aux autres de s'y retrouver. Trop synthé-

tique, il dissuaderait le lecteur de se pencher sur des documents mal identifiés ; trop disert, il brouillerait la vue d'ensemble, mordrait sur l'étude au détriment des kilomètres de fonds que le temps ne lui permettrait ni d'aborder ni de mettre à disposition. Pour être efficace il lui faut garder un regard sélectif, à la recherche d'informations précises et limitées : « Qui a produit ce document ? De quand date-t-il ? De quel type relève-t-il ? Qui intervient ? De quoi parle-t-il ? ».

Prenons l'exemple d'une correspondance ordinaire. Pour permettre à quiconque d'étudier les lettres reçues par un tiers – lettres ou cartes postales, cartes de visites, télégrammes, circulaires, etc., on ne détaillera qu'exceptionnellement –, peu importe d'en délivrer le contenu, pourvu qu'elles soient accessibles dans un ordre logique, par date, ou par correspondant. Qu'ai-je à en lire à cette fin ? L'adresse, la date et la signature ou l'en-tête. Ai-je à les parcourir ? Sans doute, pour en préciser globalement la teneur, mais ce sera déjà une analyse suffisamment fine si j'en retiens : « correspondance reçue de X concernant la succession de Z, de telle à telle date ». Ces termes suffiront à décrire peut-être cinquante pièces, ainsi constituées en une unité distincte de toute autre. Leur ordre interne (chronologique en l'occurrence), leur place dans une longue série – autres lettres de X sur un autre sujet, lettres d'autres correspondants – auront été parfois longuement, mais finalement tacitement vérifiés.

# Les instruments de recherche

Voilà pour l'analyse – et déjà, un peu, pour le classement. À ce propos, soit le fonds sera déjà parfaitement ordonné, et l'archiviste respectera à dessein son état originel, qui avait un sens ou une fonction précise pour son producteur ; soit il aura été bouleversé, et l'on s'attachera lors de son traitement à en restituer une structure intelligible, en recourant souvent à l'exemple de fonds analogues, à des usages solidement admis par type de fonds (administratif, judiciaire, d'entreprise, de famille...). La marge de manœuvre est finalement assez réduite dans le choix de ce que l'on nomme le **plan de classement**.

Le niveau de développement de la description, dépendant surtout du type des recherches attendues sur le fonds, est apprécié au cas par cas, et peut au besoin être revu a posteriori. On détaillera davantage l'analyse des versements faisant l'objet de recherches très ponctuelles et précises : ainsi les demandes portant sur les établissements insalubres ou dangereux [120 M] ou sur les monuments aux morts [13 T 3] ont-elles amené en Isère à préciser les informations portées dans l'instrument de recherche.

De même que pour les instruments de recherche synthétiques, il existe une hiérarchie bien déterminée des instruments de recherche analytiques. Les plus couramment employés de nos jours sont le **bordereau de versement**, qui a la particularité d'être produit immédiatement au moment de l'entrée des archives publiques contemporaines dans le service, et le **répertoire numérique**, qui correspond au même niveau et aux mêmes normes de description, mais dont les « marges » (introduction, sources complémentaires, bibliographie, sommaire, index), plus développées, sont extrêmement normalisées. L'archiviste s'efforce

de consigner dans ces parties toutes les connaissances qu'il a pu acquérir au cours du traitement du fonds. Le répertoire est qualifié de **méthodique** lorsque les articles qu'il décrit ne se suivent pas dans l'ordre croissant des cotes, ou lorsqu'il décrit ensemble des articles cotés dans des fonds distincts : il témoigne alors d'une réorganisation logique et « virtuelle » des fonds ( par exemple dans la fiche cadastrale présentée ci-dessous ).

TREMINIS Canton de Mens (1835-1936)		
<b>ETATS DE SECTION</b>		
4867 W 400	Tableau indicatif des propriétés foncières, de leurs contenances et de leurs revenus	1836
<b>MATRICES</b>		
2598 W 503-504	Matrice des propriétés foncières	1836-1914
	503 Volume 1, folios 1 à 500	
	504 Volume 2, folios 501 à 829	
4867 W 397-398	Matrice des propriétés non bâties	1914-1936
	397 Volume 1, folios 1 à 500	
	398 Volume 2, folios 501 à 702	
4867 W 399	Matrice des propriétés bâties	1911-1936
	Volume 1, cases 1 à 134	
<b>PLANS</b>		
4P4/330	Tableau d'assemblage	1835





Etc.

Sur cette page de l'inventaire sommaire paru en 1864, aucun élément ne permet de comprendre ce qui a justifié la délimitation des liasses d'arrêts civils du Parlement de Grenoble. La citation, précise mais arbitraire, de trois affaires à chaque fois cache en réalité la richesse de leur contenu, puisque chaque pièce (il y en a une centaine par cote) correspond à un arrêt, c'est-à-dire à une affaire distincte. Un travail en cours, respectant les règles du répertoire numérique (énoncées pour la première fois en 1909), vise à mieux rendre compte des typologies d'arrêts conservés (rendus en audience ou par écrit, minutes ou mises au net) et à mieux caractériser chaque cote (en l'occurrence en mettant en évidence qu'il s'agit de liasses mensuelles). L'instrument de recherche visé est un répertoire méthodique, combinant les cotes de la série B et celles de la sous-série 2 B (supplément au fonds du Parlement publié en 1988). Il sera dit **détaillé** s'il reprend en notes, comme complément d'information et non comme élément déterminant d'analyse, le relevé des affaires signalées.

Dossier

# Du général au particulier :



Inv B 1

58 ARCHIVES DE L'ÉBÈRE.

chargé par lui de fournir à Balthazard Pesnot des obligations subvales; — enjoignant à Denis Collin, capitaine châtelein de Grenoble, garde des prisonniers du Palais, le maître en la chancellerie près de la Cour, et à Emmanuel Segond, chauffeur, de déposer au greffe les pièces dont ils entendent se servir dans leur procès, etc.

B. 468. (Carton.) — 62 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — enjoignant à Suzanne Quentin, veuve Argand, intenteur d'Antoine d'Agout, son fils, et à Antoine Sylvestre, notaire à Morestel, de venir à règlement de compte de leurs créances respectives; — obligeant les consuls de la Chapelle-Blanche de payer du prix des tailles Sigmond, Pouchet, prestre et curé de la Chapelle-du-Bard; — désignant et ordonnant la continuation de la messe entre Félix Basset, conseiller en la Cour, et frère Richard Nini de Clarat, commandeur d'Écliroles, etc.

B. 469. (Carton.) — 99 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — approuvant l'accord passé entre Ponsard de Descazins, docteur de Marseille, et Christophe de Driscard, aussi docteur, de la même ville, comme mari et maître des biens de son fils Gabriel de Ponsard, concernant le traité signé par Nicolas Serville, secrétaire de la maison consulaire de Grenoble, La Baloue, procureur au Bailliage du Graisivaudan, secrétaire de la maison consulaire de Grenoble, et Claude de la Roche, notaire, — condamnant Claude à payer la somme due à Georges Du Fax, curé de l'église cathédrale de Grenoble, etc.

B. 470. (Carton.) — 89 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — déclarant valide la requête de Zacharie d'Arvilliers et de Madelon Bon, contre Monsieur et Jean Pissot; — renvoyant au greffe du Bailliage de Cluses l'extrait de la requête présentée par Jacques Du Mail, sieur de et frère Juv de Sauvost, docteur en théologie, Forêt, en Bourgogne; — obligeant les consuls à payer les dépens demandés par Raymond Juvé sollicité du procureur de loi au Bailliage de Cluses.

B. 471. (Carton.) — 91 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — portant que les consuls et Antoine Bergasse, notaire et procureur, au de cette ville; — procédant à la clôture du compte (travail présenté par ce dernier); — confirmant l'ordonnance par le bailli du Graisivaudan, entre Claude de La Tour, et Sébastien de Lyonne, sieur de Leprieux; — déclarant bien octroyés les forclusions à l'acte de produire, adjoints à Pierre-André de Loberne, évêque de Valence, contre Philibert-Philippe de Nossan, prince d'Orange, etc.

B. 472. (Carton.) — 82 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — mettant hors de cour Solivay d'Arzac, sieur de Savel, sur la déclaration par lui faite de s'être entendu injurer, et offenser le colonel d'Ornano et la marquisse de Mouches, marquis, dans une requête par lui présentée; et dont ses créanciers portaient plainte; — recevant Michel Chénard, notaire, greffier du mandement du Mandement-de-Briouay, non-assistant l'opposant formé par Jacques Simon, consul de la ville; — approuvant la procédure faite par Pierre Guiffé, avocat à Vienne, dans l'instance entre Pierre Christophe, sieur de Piedraena, et Demot Grevil, etc.

B. 473. (Carton.) — 149 pièces, papier.

1803. — Arrêts: — concernant Jean-Baptiste de Ponat, conseiller en la Cour, pour connaître des difficultés survenues entre Pierre de Jouffrey, sieur de la Sallette de

**Arrêts d'audience**

Minutes ou brouillards.	1614-1616
<b>2 B 128 *</b>	1614 (4 novembre) — 1615 (1er octobre)
<b>2 B 129 *</b>	1615 (9 novembre) — 1616 (7 octobre)
Arrêts mis au net.	1614-1616
<b>B 467 *</b>	1614 (10 novembre) — 1615 (24 septembre)
<b>B 482 *</b>	1615 (3 novembre) — 1616 (8 octobre)
<b>Arrêts sur vu de pièces, arrêts conventionnels et appointements</b>	
Minutes.	1615
<b>B 468</b>	1615 (janvier)
<b>B 469</b>	1615 (février)
<b>B 470</b>	1615 (mars)
<b>B 471</b>	1615 (avril)
<b>B 472</b>	1615 (mai)
<b>B 473</b>	1615 (juin)
<b>B 474</b>	1615 (juillet)
<b>B 475</b>	1615 (août)
<b>B 476</b>	1615 (septembre - novembre)
<b>B 477</b>	1615 (décembre)
Enregistrement.	1614-1616
<b>B 466 *</b>	1614 (5 novembre) — 1615 (23 mai)
<b>B 483 *</b>	1615 (4 novembre) — 1616 (7 septembre)

## Inventaire Sommaire

Des Papiers Exécutés D'après le

L 813

Le terme d'**inventaire sommaire** désigne les instruments de recherche publiés au XIX<sup>e</sup> siècle, selon des règles fixées en 1854 et 1867. Malgré son apparente précision, ce type d'instrument de recherche souffre de nombreux défauts : le plan de classement, c'est-à-dire l'ordre et la hiérarchie rendant intelligible le fonds, n'y sont souvent pas apparents, la nature même des documents y est régulièrement omise au profit de la citation aléatoire de passages peu représentatifs, les descriptions les plus détaillées masquent derrière un « etc. » évusif d'autres informations, voire le plus intéressant de l'article.

Le nom de **catalogue** ou d'**inventaire analytique** est réservé à une description pièce à pièce d'un corpus délimité arbitrairement, indépendamment des notions de fonds ou de producteur : catalogue d'actes, de sceaux, de documents figurés, d'exposition...

Les **fichiers** les plus variés – jouant en particulier le rôle d'**index nominatifs** – viennent en appoint des instruments de recherche, et prennent de plus en plus la forme de **bases de données électroniques**. Ils peuvent aussi constituer le seul instrument de recherche disponible, ainsi pour les papiers de familles de la sous-série 2 E.

# Les instruments de recherche

## Orienter, commenter, détromper...

Force est de le constater : les instruments de recherche ne se suffisent pas à eux-mêmes, et la médiation de l'archiviste qui sait sur quels fondements ils ont été établis reste souvent indispensable. Trier les informations données en rafale ou avec parcimonie par les lecteurs, les reformuler pour s'assurer de bien suivre, tout en se livrant silencieusement à une certaine gymnastique intellectuelle, tel est le quotidien de l'archiviste en salle de lecture.

Scènes vécues.

*Bonhomme, cachant mal l'inquiétude du débutant devant l'archiviste (qui lui paraît du reste parfois un peu trop jeune derrière son clavier) : « Bon, qu'est-ce que je vous donne à entrer dans votre bécane ? ».*

Aux Archives, pas de recueils documentaires formés par anticipation ! L'hétérogénéité des fonds et de leur niveau de description ne permet pas de les fondre en une base de données unique apte à compiler toutes les informations sur une personne, une adresse, un sujet... Les sources, constituées pour la plupart à des fins administratives précises, indépendantes des préoccupations actuelles de la recherche, sont le plus scrupuleusement possible maintenues dans leur intégrité, c'est-à-dire en respectant leur origine – leur « producteur ». Les informations recherchées ont quelque chance d'être conservées dans les dossiers résultant de l'activité de l'administration compétente, mais souvent sans avoir déjà été relevées. L'archiviste, connaissant la répartition des fonds, les méca-

niques institutionnelles, mais non chaque pièce conservée, se bornera souvent à vous guider vers le dossier « le plus probable », en vous aidant à répondre à la question : « sur ce sujet, à cette époque qui me préoccupent, qui avait la compétence administrative, judiciaire, religieuse, etc., adéquate ? ».

*Inévitablement, à chaque visite, une voix s'élève, sur un ton à peine interrogatif, comme si la réponse affirmative allait de soi : « Et vous numérisez tout ? »*

Peut-être ne le voyez-vous pas mais là, l'archiviste bout. D'autant plus qu'il vient de vous parler de la conservation matérielle de dizaines de kilomètres linéaires de documents aux supports et formats les plus variés, de manipulation souvent délicate, datant du X<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, et de l'entrée annuelle de plusieurs centaines de mètres linéaires. Pour peu que ce soit la troisième ou quatrième fois de la journée qu'on lui pose la question, ou qu'il se soit personnellement occupé d'opérations de numérisation, il risque d'exploser. D'ailleurs, trop tard, il explose. NON. Parce que c'est matériellement impossible, que ça demande un investissement disproportionné, des ressources informatiques folles, des budgets faramineux... et que ça ne facilite en rien les choses.

La numérisation n'est ni une sécurité – un texte écrit au X<sup>e</sup> siècle sur parchemin a mieux traversé le temps que des données enregistrées il y a vingt ans sur disquette – ni une fin en soi. C'est, essentiellement, un moyen de communication ou de diffusion. Elle ne dispense pas de la conservation des documents numérisés, et démultiplie les problématiques de

conservation, ajoutant à celles des supports originaux, mais aussi à celles des microfilms – copies de sécurité plus fiables (si besoin immédiatement lisibles) et plus pérennes – celles des téraoctets d'images. Mal étalonnées, nommées, mal classées, référencées ou conservées (ce que sont la grande majorité des images que produit notre société aujourd'hui !), les vues numérisées sont inexploitablement. La question des instruments de recherche (base de données, indexation) qui leur sont associés n'est pas moins cruciale qu'elle ne l'est pour les documents originaux. Les ensembles documentaires numérisés qui paraissent aujourd'hui facilement interrogeables ont bénéficié de traitements fondés sur la reconnaissance optique de caractères imprimés, dont la fiabilité sur les éditions anciennes reste limitée, et qui n'a aucune prise sur l'extrême diversité des écritures manuscrites. Aux Archives départementales de l'Isère, la numérisation est ainsi limitée à des fonds sériels très fréquemment demandés, denses en informations, dont la préparation et la structuration informatique restent économiquement raisonnables.



Brochier  
ACADEMIE  
DE  
GRENOBLE  
INSPECTION PRIMAIRE  
DE  
La Tour-du-Pin

La Tour-du-Pin, le 21 octobre 1906.

82. 22. 1906

L'Inspecteur de l'Enseignement primaire de La  
Tour-du-Pin, à l'honneur l'Inspecteur d'Académie  
à Grenoble.

- 2 -

## L'Affaire de Montalieu-Vercieu

La commune de Montalieu-Vercieu est, depuis six ans, le théâtre d'un conflit fort étrange, des plus pénibles pour notre camarade Brochier.

Voici les faits :

### Nous voulons un ménage

En 1900, l'école de garçons de Montalieu-Vercieu était dirigée par M. Volmat ; l'école de filles, par Mme Volmat. Lorsque la retraite de M. Volmat fut décidée, la Municipalité fit des démarches pour obtenir le déplacement de Mme Volmat et la nomination d'un nouveau ménage.

L'Administration ne pouvait pas sacrifier Mme Volmat. Elle confia la direction de l'école de garçons à M. Brochier. Celui-ci voulut prendre possession de son poste. Il se heurta à une foule de difficultés. D'abord, la Municipalité refusa de l'installer : « Votre logement est occupé par les adjoints, lui dit le Maire. Nous voulons un ménage. Il faut que le directeur loge à l'école de filles ».

M. Brochier entreposa son mobilier dans les classes et en référa à l'Administration. Celle-ci donna l'ordre à M. Delignon, inspecteur primaire, d'installer Brochier d'office, le 2 octobre 1900.

Ce cap franchi, notre camarade jouit d'une tranquillité relative durant deux années. La Municipalité réclamait toujours un ménage, mais ses démarches étaient courtoises. Le conflit prit une tournure grave et menaçante le jour où M. Bertrand-Camitaud, ex-sergent-major, arriva au pouvoir.

### Les exploits du sergent

Le 27 décembre 1904, M. Bertrand-Camitaud rédigea et fit adopter à la Société du Sou des Ecoles la résolution suivante :

« Le Conseil d'administration à décider qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier tous les cahiers finis par les élèves seraient retournés tous les mois au moins au Conseil d'Administration qui en fera remise d'un nombre égal de neufs. »

Les cahiers seront ensuite retournés aux élèves après avoir été vérifiés par le Conseil d'Administration qui se RENDRA

AINSI COMPTE DES PROGRÈS de chaque élève ».

M. Brochier soumit la délibération du Sou à son inspecteur primaire. M. Delignon informa M. Bertrand-Camitaud qu'il appartenait aux seules autorités préposées par la loi à la surveillance des écoles d'apprécier l'enseignement de M. Brochier et les progrès de ses élèves.

M. Bertrand-Camitaud se répandit en récriminations amères. « Je ne puis, dit-il à M. Brochier, atteindre votre inspecteur. Vous payerez à sa place ».

Et la guerre continua plus féroce, plus hypocrite.

M. Bertrand-Camitaud essaya de se passer de l'instituteur et de l'institutrice pour le choix des livres classiques. Il demanda une liste à l'inspecteur primaire. Celui-ci le rappela ironiquement à la réalité. Il lui répondit que l'institutrice et l'instituteur, très compétents en la matière, étaient à sa disposition pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait désirer.

### Fagots d'épines

Nous laisserons de côté maintes provocations d'ordre secondaire pour passer à une histoire héroïque qui mettra en relief les talents stratégiques de notre bouillant sergent.

Quelques jours avant les vacances de Pâques, M. Bertrand-Camitaud imagina de protéger les arbres de la cour de l'école de garçons en les entourant de branches d'aubépine hérissées de longues épines. Deux fagots d'aubépine furent apportés dans la cour par le garde-champêtre. M. Brochier les enleva. Le garde revint à la charge et l'opération commandée par le maire s'exécuta en dépit des dangers qu'elle faisait courir aux élèves, malgré les démarches et les protestations de M. Brochier.

M. Bertrand-Camitaud, inspecteur primaire de la Tour-du-Pin, respectueux

Monsieur

« Au nom de l'inspecteur de l'Enseignement primaire de la Tour-du-Pin, à l'honneur l'Inspecteur d'Académie à Grenoble. »

## Dossier

- 3 -

« Dans le courant du mois dernier le service municipal a fait faire dans la cour de l'école des garçons des plantations d'arbres, pareil travail avait déjà été fait il y a une huitaine d'années les arbres avaient tous péri par suite du manque de précautions prises de les préserver pendant la première année contre les boussulades des enfants pendant les récréations scolaires. »

« Aux plantations de cette année on avait fait un entourage de paille cordée qui malgré la surveillance exercée était en partie détériorée ; sur l'avis du jardinier qui avait fait les plantations, il fut décidé d'entourer ces arbres de bois d'aubépine auquel on aurait au préalable coupé les épines, et tracer autour des arbres par des ligatures en fil de fer. »

« Le bois nécessaire pour cette opération ayant été déposé le soir dans la cour de l'école pour être mis en place le lendemain, l'instituteur M. Brochier sous prétexte qu'il ne voulait pas que l'on mit ce bois autour des arbres fit jeter les fagots dans la rue par les enfants de l'école. »

« Le lendemain il fut la présence du garde-garde mon intervention pour que l'opération fut faite conformément aux décisions du conseil présent à ce sujet. »

« Au nom du Conseil municipal, le maire protesta contre l'ingérence de l'instituteur dans les affaires communales et prit Monsieur le Sous-Prefet de vouloir bien transmettre la protestation de la municipalité à M. l'Inspecteur primaire. Veuillez agréer, etc. »

Le Maire,  
BERTRAND.

M. Brochier avisé par M. Delignon, répondit :

« La paille des arbres n'était pas détériorée ;

Les branches d'aubépine n'ont pas été, au préalable, dépourvues de leurs épines ; elles constituent toujours un réel danger ;

Les fagots n'ont pas été jetés dans la rue par les enfants de l'école ;

Au commencement de l'opération, il n'y a eu ni intervention du garde, ni intervention du maire. »

L'Administration informa M. Bertrand-Camitaud qu'elle le rendait responsable des accidents qui pourraient survenir et qu'elle approuvait la conduite de l'instituteur.

La dangereuse ceinture des arbres fut néanmoins maintenue au grand détriment des blouses, des pantalons et de l'épiderme des écoliers.

commission d'examen du certificat d'études, vite une lettre de M. Bertrand-Camitaud courrait la poste pour apprendre à l'Administration que le directeur de l'école de Montalieu avait abandonné son service.

Il va sans dire que l'Administration jetait la lettre au panier, mais la délation avec intention de nuire n'en existait pas moins.

### Grève d'élèves

A travers mille embûches, Brochier atteignit enfin les vacances de 1906. Il comptait sur un répit. Il comptait sans M. Bertrand-Camitaud. Celui-ci avait préparé un énorme pétard dans l'ombre. Le pétard a fait explosion et aujourd'hui nous avons :

1° La démission du conseil municipal de Montalieu ;

2° La grève des élèves de la classe de Brochier.

Voici comment le Lyon-Républicain narre l'événement :

Un fait sans précédent vient de se produire dans notre commune, à la rentrée des vacances scolaires.

Notre directeur de l'école de garçons ayant été maintenu en fonctions malgré les sollicitations et demandes de changement faites par nos assemblées communales depuis 1902 et la demande de mise à la retraite en 1905, par suite de son attitude hostile à l'égard de la municipalité et la société du Sou des écoles laïques, ce qui vient de motiver la démission collective du conseil municipal.

Les pères de famille se solidarisant avec la municipalité démissionnaire, ont décidé de ne plus envoyer leurs enfants à l'école du directeur.

Hier, à la rentrée, il n'y a eu que trois élèves qui se sont présentés ; aujourd'hui il n'y en a plus.

Pour les autres classes, la rentrée s'est effectuée normalement ; il y a peu de manquants.

Il est à souhaiter que l'Administration supérieure, en prenant des mesures au plus vite pour donner satisfaction à la municipalité, fasse cesser cet état de choses très préjudiciable à l'enseignement et au service scolaire.

Nous dirons seulement deux mots de cette note rédigée ou inspirée par M. Bertrand-Camitaud.

Ce n'est pas Brochier qui a eu une attitude hostile à l'égard de la municipalité et de la société du Sou ». C'est absolument le contraire.

Notons que trois élèves se sont présentés le premier jour. S'ils ne continuent pas à fréquenter l'école, si d'autres n'istent chez eux, c'est à la suite d'une pression véritablement scandaleuse.

L'Administration serait en droit de

PREFECTURE  
DE  
L'ISÈRE

CABINET  
DU  
PRÉFET

23 FEV 1907

GRENOBLE, le 22 Février 1907

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

M. le Préfet vous serait reconnaissant s'il vous était possible de venir à son Cabinet lundi prochain à 11 h 1/2. M. le Sous-Prefet de La Tour-du-Pin sera là également.

M. le Préfet voudrait bien s'entendre avec vous pour en finir avec l'affaire de Montalieu-Vercieu.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Popandour

4 T 3/B

19 T 982

19 T 982





## « Je viens de Montalieu-Vercieu, je veux en savoir plus sur l'affaire. »

– Euh...? » hésite l'archiviste, avant de risquer, plutôt fier d'une science récente, une main déjà sur le *Guide des sources de la Première guerre mondiale* :  
« L'affaire?... L'affaire de l'abbé Charvet, ce curé de Montalieu qui voyait dans la guerre le châtiment des fautes de la France et qui a été traduit en justice en 1915 pour ses sermons « défaitistes » ?  
– ... ??? » – c'est au tour du lecteur d'être perdu – « non non, l'affaire, vous savez, de l'instituteur, vous avez bien un dossier là-dessus... » dit-il en tirant de sa poche une mauvaise photocopie d'une double page imprimée, en effet intitulée « L'Affaire de Montalieu-Vercieu ».  
– Certes non, je ne sais pas ! Laissez-moi voir... » C'est, sans que l'on sache de quelle publication il provient, mais visiblement contemporain des faits, le résumé d'un conflit opposant entre 1900 et 1906 l'instituteur

communal, un dénommé Brochier, et la municipalité.  
« Que recherchez-vous ? L'affaire est assez précisément décrite. Des preuves ? Des informations sur les différents acteurs ?  
– Oui, enfin, c'est surtout l'instituteur qui m'intéresse... si vous entrez "Brochier" dans votre machine, vous n'aurez pas quelque chose qui sortira sur lui ? Peut-être que vous avez ses papiers ? ou un procès, parce que là, il y a dû y avoir un procès ?...  
– Attendez monsieur, ce n'est pas comme cela que ça marche... Ses papiers ? Il s'agit d'archives privées, il est peu probable qu'ils nous soient parvenus. Un procès ? Rien ne laisse penser dans cet article qu'il y en ait eu un, il est surtout question de mauvaises relations portées à la connaissance de l'administration. S'il y a eu des interventions, elles sont d'ordre disciplinaire, non judiciaire... Sans doute est-ce davantage dans les fonds administratifs que vous trouverez de quoi répondre à votre curiosité.

Instituteur  
Brochier

– Ah ?  
– Mais oui – et ne soyez pas déçu, cela a de fortes chances d'être tout à fait précis et passionnant ! Mais ce n'est pas immédiatement par le nom de l'instituteur que l'on y arrivera. Revenons au cadre de classement... Voyez, nous allons nous concentrer sur ce que l'on appelle les séries modernes, qui recueillent, entre 1800 et 1940, les archives publiques correspondant à la période qui vous préoccupe. La série T notamment est consacrée en partie à l'enseignement : venez consulter les répertoires...  
– Il faut que je vienne avec vous ?  
– Oui, ces répertoires sont en accès libre, je ne fais que vous montrer, le but du jeu est que vous deveniez ensuite autonome dans vos recherches. Donc, la série T... voici en tête du classeur son plan de classement... sauf erreur de ma part, deux sections différentes vont vous intéresser : la sous-série 19 T, avec les archives de l'Inspection académique,

où l'on devrait trouver le dossier de carrière de M. Brochier, avec ses états de services, ses éventuelles demandes de mutation, les rapports des inspections dont il a fait l'objet, etc. ; et, la sous-série 4 T, qui témoigne du suivi des affaires scolaires, au niveau « enseignement primaire », par la Préfecture... il y aura éventuellement en 4 T 3 un autre dossier nominatif, plus pauvre, et, voyons... ici... oui, tenez, la cote 4 T 3/8. Son analyse dit "Peines disciplinaires : plaintes, suspensions, démissions, révocations, enquêtes, rapports, correspondance (1882-1925)", tentez ça, ça a des chances de "coller"...  
– "Tentez ça", c'est-à-dire ?  
– Excusez-moi, je veux dire, notez cette référence, 4 T 3/8, c'est l'identifiant du carton d'archives où se trouveront vraisemblablement, mais je ne peux vous le garantir, des informations sur l'affaire qui vous intéresse... Je vous montrerai comment faire la demande sur le poste informatique...



– Ah, c'est numérisé ?...  
– Non, l'ordinateur vous permet simplement d'entrer votre demande dans un logiciel qui nous aide à gérer les communications, vous aurez accès aux documents originaux... Donc, 4 T 3... et pour 19 T... page 11, "instruction primaire"... page 12, 13... Nous y voilà : "19 T 278 à 19 T 324, dossiers personnels par ordre alphabétique des instituteurs nés entre 1866 et 1917" – il vous faut demander la cote 19 T 282, ce devrait être là, dans les dossiers des patronymes de "Bra" à "Bu"...  
Donc, ça, c'est une chose... mais pour les autres acteurs, le maire notamment, on devrait aussi regarder en série M, dans les sous-séries consacrées aux élections. Il est question dans votre papier d'une démission du Conseil municipal, et c'est là qu'on aura le suivi de cette affaire par le Préfet... »

# Les instruments de recherche dans les fonds



Inv 38/28

Bien avant que les archivistes se saisissent de leurs fonds, les producteurs d'archives ont eux-mêmes eu à en maîtriser l'ampleur ou la complexité, et à résoudre pour leur propre compte des problèmes d'accès aux informations. Les premiers instruments de recherche sont ainsi partie intégrante des fonds.

Il en va ainsi des nombreuses tables alphabétiques systématiquement tenues par les services de l'Enregistrement [sous-série 3 Q], permettant d'accéder nominativement aux données enregistrées chronologiquement dans leurs volumes : tables des acquéreurs, des vendeurs, des baux, des contrats de mariage, des testaments, des successions, des partages... Pour répondre à des besoins analogues, les notaires dressent des répertoires annuels d'actes, ou tiennent des fichiers de clients. Ces documents, auxquels les répertoires établis par les archivistes ne peuvent que conduire, sans restituer leur contenu très abondant, sont de précieux auxiliaires dans la recherche.

Certaines entreprises à la fois plus ponctuelles et plus ambitieuses ont traversé le temps : l'inventaire des titres de la Chambre des comptes rédigé entre 1688 et 1706 par François Marcellier n'était pas à l'origine l'indispensable *vade mecum* qu'il est aujourd'hui pour la recherche historique, mais bien un instrument de recherche ayant pour finalité bien concrète de faire valoir les droits du domaine royal en Dauphiné.

De nombreux autres « répertoires » ou « inventaires » – sans que les termes aient ici le sens spécialisé évoqué plus haut – ont été établis dès le Moyen Âge pour accompagner la transmission de fonds d'archives. S'ils décrivent des ensembles parvenus jusqu'à nous, ils sont aussi parfois la seule trace de fonds à présent perdus. 329 de ces anciens instruments de recherche sont réunis en Isère dans la sous-série, non réglementaire, INV 38. Ils éclairent la composition actuelle de nombreux fonds dont certains, comme celui de la Grande Chartreuse [sous-série 4 H], restent aujourd'hui encore décrits dans l'ordre figé par l'un d'eux. Parmi les plus anciens d'entre eux figure un inventaire des titres delphinaux, alors conservés dans la sacristie de Saint-André de Grenoble, rédigé en 1346.

L 922



nouvellement en service

# Instrument de recherche

## Saint-Martin-de-La-Cluze (4 E 483)

Les sources écrites datant de la période des guerres civiles du XVI<sup>e</sup> siècle ne sont pas légion dans les archives communales iséroises. C'est pourquoi l'ajout récent de 0.30 mètres de papiers mi XVI<sup>e</sup> - début XVIII<sup>e</sup> siècles au fonds déjà important de la commune de Saint-Martin-de-La-Cluze pour cette période fournit un magnifique prétexte pour mettre en avant ce dépôt communal. Les rôles d'imposition courent de 1551 à 1789, les comptes avec leurs pièces justificatives de 1559 à 1788 ; ainsi en 1568 la taille négociable est levée pour faire face aux dépenses faites du temps des guerres civiles. Les chemins sont régulièrement inspectés entre 1564 et 1665 ; on y relève les chemins ruinés ou endommagés par les inondations, on vérifie le bornage. Signalons aussi les archives de la justice de châtelainie de 1562 à 1663 qui reçoit les plaintes portant sur des petits litiges (coupe de bois illégale, etc.). Enfin pour conclure, l'étude de la famille Garipel de Chabottes dont les traces écrites se trouvent dans ce fonds de 1534 à 1683 est à mener.

## Montagne (4 E 720)

Cet ensemble comprend des archives communales intéressantes et tout à fait inexplorées jusque-là puisqu'elle ne figurait plus dans les collections publiques : délibérations 1775-1790, parcellaire XVII<sup>e</sup> siècle, registres paroissiaux de Saint-Étienne-de-Montagne 1665-1667, recensement de la population 1836-1891 et autres documents du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Instruction publique et Beaux-Arts (3204 W)

Le versement 3204 W 1-217 (préfecture, service chargé de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) vient d'être mis à disposition du public après un travail de reconditionnement et de reprise de description. S'y trouvent essentiellement des dossiers relatifs au versement de subventions pour la construction et la réparation de groupes scolaires dans les communes, notamment pour les années 1950 - début 1960. Les procès-verbaux de réunion du comité départemental de construction scolaire remontent aux années 1930 avec la présentation du classement annuel des projets de travaux. Ces dossiers peuvent parfois présenter un état de la situation de l'école existante, justifiant la demande de subvention. En plus de cette mission de suivi du versement des subventions et de leur « bonne » utilisation, sont à noter quelques éléments concernant l'organisation même de l'enseignement dans le département, avec des demandes d'ouverture de classe, de mise en place de cours mixtes, des mouvements pour le soutien de l'école laïque.

Plus anecdotique en terme de volume mais néanmoins intéressants, des dossiers relatifs à la subvention d'acquisition de matériel cinématographique pour l'enseignement, aux chorales, à la création d'œuvres lyriques ; des correspondances relatives à la conservation d'œuvres d'art dans le département...

COMMUNAUTÉ de *la Cluze iséroise* SUBDÉLÉGATION DE *Maille*

ÉTAT de la composition actuelle de la Communauté de *la Cluze iséroise* & des Hameaux, Ecars & Paroisses qui en dépendent au mois de Janvier 1748.

S Ç A V O I R,

	Familles qui y habitent. . . . .	109
Hommes.	{ En état de travailler. . . . .	60
	{ Cadacs ou infirmes. . . . .	56
Femmes.	{ En état de travailler. . . . .	80
	{ Cadacs ou infirmes. . . . .	42
Filles.	{ De 16. ans & au dessus. . . . .	44
	{ Au dessous de 16. ans. . . . .	37
Garçons.	{ De 16. ans & au dessus. . . . .	37
	{ Au dessous de 16. ans. . . . .	80
Chariots ou Chars. . . . .	Nean	
	Charettes. . . . .	Nean
	Tomberaux. . . . .	Nean
Bêtes de tirage.	{ Chevaux. <i>24</i>	<i>24</i>
	{ Mures, ou Mulets. . . . .	<i>12</i>
	{ Bœufs. <i>25</i>	<i>25</i>
	{ Vaches. <i>24</i>	<i>24</i>
Bêtes de charge.	{ Chevaux. . . . .	<i>13</i>
	{ Mures, ou Mulets. . . . .	<i>3</i>
	{ Bourriques ou Anes. . . . .	<i>15</i>
Charette attelée de 2. Chevaux, ou de 4. Bœufs ou Vaches. . . . .	Chariots ou Chars, idem. . . . .	
	Tomberaux attelés d'un Cheval ou de deux Bœufs ou Vaches. . . . .	
	Chevaux, Mulets ou Mulets de bât. . . . .	
	Bourriques ou Anes. . . . .	

*12 hommes bonapart  
D'ordres ou  
Domestiques*

*Q. poids de bât.  
ne se trouvoit que dans  
quatre à cinq lieux  
qui s'y  
L'année finit le 29  
a 12*

4 E 483/195





Le Préfet du département de l'Isère  
à Monsieur le Maire de Villard-Bonnot.

Je vous prie de me faire connaître si les nommés  
TEAVARAS Charenbambanos, CHABOIANE Soukias, HIGUIRDITCHIAN  
Archak, HAGOP Krikorian, RECHIK Rechich, HATCHIK Mendilian  
ZARALI Ogli Doneck, dont les permis de séjour portaient :  
nationalité turque, sont tures arméniens. Les Arméniens  
jouissent de la faveur de résider en France, mais ils doi-  
vent produire les pièces établissant leur nationalité  
arménienne: Ces pièces sont, à leur choix, un certificat  
d'un citoyen français  
cat du chef de l'Eglise  
à Paris.

2696 W 98



61 M 20

61 M 20

## Le Point sur...

# 100 ans après le génocide, faire l'histoire des Arméniens en Isère

Le centenaire du génocide arménien de 1915 est l'occasion de faire le point sur les sources disponibles pour étudier l'arrivée et l'installation en France de cette communauté. Attestée dès le XII<sup>e</sup> siècle, cette immigration, d'abord individuelle, est devenue collective après 1915. Les rescapés dans leur très grande majorité ont en effet opté pour l'exil et si la France n'a pas ou peu été concernée par la première vague d'immigration consécutive au génocide en 1916-1918, elle est en revanche une des destinations le plus souvent choisie par les réfugiés arméniens qui ont transité par les régions alors sous mandat français comme la Syrie ou le Liban et qui arrivent dans les années 1923-1925.

Les recherches sont à mener dans trois directions. Nous citerons d'abord les archives de la préfecture et des sous-préfectures et en particulier les dossiers de cartes de séjour et de naturalisations qui permettent de connaître la date d'entrée en France puis en Isère, l'adresse, la composition de la famille puis la date de naturalisation pour ceux, la grande majorité, qui en ont fait la demande. Les dossiers de surveillance des étrangers représentent aussi une source intéressante. Rappelons que les arméniens sont au début du XX<sup>e</sup> siècle répertoriés comme « sujets ottomans »...

Les archives économiques ensuite, dossiers de la direction du Travail (production de statistiques) ou

archives des entreprises elles-mêmes, apportent également beaucoup de renseignements sur l'installation de ces réfugiés. L'autorisation d'entrée sur le territoire français était en effet subordonnée à l'obtention d'un contrat de travail et les entreprises demandeuses de main-d'œuvre recrutaient bien en amont, jusque dans les consulats de France au Moyen-Orient. Les réseaux familiaux jouaient également un grand rôle, les Arméniens déjà installés servant d'intermédiaires pour procurer un contrat à ceux non encore arrivés. C'est la raison pour laquelle, en Isère, les Arméniens se sont trouvés regroupés dans les communes des bassins d'emploi industriel des régions grenobloise et viennoise ou de la périphérie de Lyon. À titre d'exemple citons l'énorme fichier du personnel de la papeterie de Lancey [257 J], soit les fiches de plusieurs milliers d'ouvriers et d'ouvrières pour lesquels est précisée la nationalité.

Enfin ces Arméniens, comme la plupart des communautés d'origine étrangère en France, se sont très vite organisés en réseaux et en associations dont les buts étaient à la fois l'entraide (organiser la solidarité à l'intérieur de la communauté), la culture (entretenir la langue et la culture arméniennes pour éviter qu'elles ne se perdent) voire la politique (avec en perspective pour certains le retour dans la Mère Patrie). À défaut d'archives d'associations à rechercher en mains privées, leurs publications sont une



Per 2105 / 1

mine d'informations. Les archives de la préfecture et en particulier le registre des associations [7833 W] apportent également des éléments sur ce tissu associatif tandis que les dossiers du cabinet du préfet, par le biais des visites officielles de personnalités et de commémorations liées à l'histoire arménienne peuvent renseigner sur les opinions politiques et les courants de pensées de la communauté arménienne de l'Isère.

À travers ces documents se lisent les soubresauts de l'histoire mouvementée du XX<sup>e</sup> siècle, même après que les réfugiés arméniens se sont installés et que la génération née en France est arrivée à l'âge adulte. Ainsi, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les autorités soviétiques s'efforcent-elles de convaincre leurs ressortissants en exil de regagner la Mère Patrie et l'Arménie est depuis 1936 une république socialiste soviétique. Ce discours est relayé en France auprès des Arméniens par le Front National Arménien et si à Vienne 52 familles, soit environ 250 personnes, prennent la décision de regagner l'URSS, « le mouvement de propagande semble avoir moins de succès à Décines où, malgré le passage de plusieurs délégués, 7 familles seulement accepteraient d'être rapatriées » (rapport au préfet du 12 août 1947, 52 M 307).

## Cotes à l'affiche

### Comptes de châtelainie de Theys et La pierre ( B 3632 et *alli* )

L'étude historique, archéologique et artistique d'un site ne peut se passer du recours aux archives. L'ouvrage consacré au Châtel de Theys et à ses remarquables peintures murales du XIV<sup>e</sup> siècle contant l'histoire de Perceval le Gallois a – entre autres mérites – celui d'accorder leur juste place aux sources médiévales conservées dans le fonds de la Chambre des comptes du Dauphiné, au premier rang desquelles les comptes de châtelainie de Theys et la Pierre rendus dans les années 1360.

Annick Clavier (dir.), *Perceval en montagne*, Grenoble, département de l'Isère, coll. « Patrimoine en Isère », 2014.

### Révision de feux ( B 2735 )

René Verdier a récemment publié le commentaire, avec transcription et traduction (l'original est en latin), d'un mémoire rédigé en 1445 en vue d'obtenir une diminution de l'imposition pesant sur la communauté de Moirans, conservé aux ADI sous la cote B 2735. Très structuré, ce document avance cinq causes générales de « diminution de moyens et de personnes » depuis la dernière révision de feux (1427) et expose 21 cas individuels. L'article offre un excellent exemple de ce que l'on peut tirer des enquêtes fiscales médiévales, particulièrement abondantes dans le fonds de la Chambre des comptes du Dauphiné.

René Verdier, « Les nouveaux pauvres à Moirans en 1445 », dans M. Billoré et J. Picot (dir.), *Le Secret des archives : justice, ville et culture au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p.289-299.



### *Consilia* ( B 3856-3861 )

Sous ces références sont identifiés deux mémoires et quatre « consultations » (*consilia*), avis d'experts judiciaires émis à l'occasion d'un différend opposant le dauphin Humbert I<sup>er</sup> et le comte de Savoie Amédée V au sujet de l'interprétation d'une clause d'un arbitrage rendu entre eux en 1287. Pour leur nature et leur dispositif davantage que pour leur objet, ces six rouleaux de parchemin, originaux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, sont actuellement étudiés avec intérêt par plusieurs spécialistes allemands et italiens du droit médiéval, travaillant sur la tradition manuscrite puis imprimée (dès le XV<sup>e</sup> s.) des « collections » de tels avis, conçues comme des manuels de référence.

La récente publication de Giovanna Murano, « I *consilia* giuridici dalla tradizione manoscritta alla stampa », *Reti Medievali Rivista*, 15, 1 (2014), p.241-277 < <http://rivista.retimedievali.it> > resitue notamment ces pièces dans la production de l'époque, dont elle esquisse les grandes caractéristiques.

## Un geste citoyen : remettre des documents d'archives publiques

En raison de diverses circonstances, il peut arriver que des archives publiques se retrouvent entre des mains privées. L'histoire de ces documents est souvent longue et leur dernier détenteur n'est généralement pas celui qui les a détournés. Dans certains cas il en est même le sauveur. C'est ainsi que récemment, des fonds communaux et plusieurs registres de notaires sont venus rejoindre les Archives départementales, leur lieu légal de conservation. Pour la commune de Montagne par exemple, un mètre linéaire de documents sortis des placards de la mairie

sans ménagement et surtout sans respect de la loi et jetés dans une benne à vieux papiers nous a été remis par un particulier. Ces documents avaient été sauvés de la benne par son père. Ces archives restituées ont été classées sans plus tarder et pour en savoir plus sur son très intéressant contenu on se reportera à la rubrique « nouvellement en service ».

De même, un jour de foire aux vieux papiers dans la région lyonnaise, le président honoraire de la Société généalogique du Lyonnais et du Beaujolais y remarque un registre relié en parchemin et l'acquiert. À l'examen, il s'agit du « regest » courcier (équivalent de la matrice cadastrale) de la commune d'Ozen-Oisans couvrant la période 1700-1820. Après confirmation qu'il s'agit bien d'un document d'archives publiques, son nouveau détenteur nous le remet pour réintégration dans les fonds déposés de la commune d'Oz [cote 4 E 35 / 1 G 9].

Le fonds de minutes notariales (sous-série 3E) s'est aussi enrichi de cette façon de plusieurs articles cette année. Nous avons en effet pu compléter les minutes des Berthon, notaires à Bourg-d'Oisans entre 1768 et 1837, grâce à un particulier qui a retrouvé huit registres dans la maison familiale. Par ailleurs, le Centre généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône, qui était en possession des minutes de Maître Boissat notaire à Vienne, nous a restitué des documents datant de 1691 à 1736.

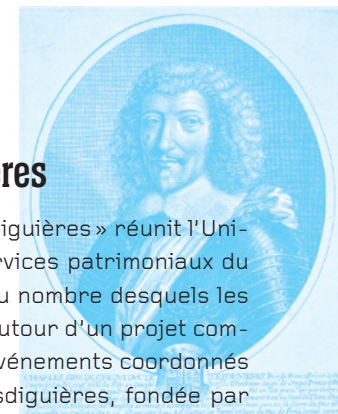
Enfin, grâce aux signalements faits par nos collègues d'autres départements, les Archives ont exercé leur droit de revendication et obtenu un registre des minutes 1598-1609 de Maître Borrel, notaire à L'Albenc, en vente chez un libraire parisien, et deux registres

du notaire Birrochon à Roche au XVIII<sup>e</sup> siècle, détenus par un libraire d'Avignon. En effet, les archives publiques étant imprescriptibles et inaliénables, elles ne peuvent faire l'objet de transactions commerciales (article L 212-1 du Code du Patrimoine).

Si donc vous trouvez des documents qui sont manifestement des archives publiques dans un grenier ou une décharge, n'hésitez pas à venir nous les présenter, nous vous ferons le meilleur accueil ! Par ce geste citoyen vous contribuerez à enrichir le patrimoine écrit du département.

## Le siècle des Lesdiguières

Créé en 2012, le « Comité Lesdiguières » réunit l'Université de Grenoble et les services patrimoniaux du Conseil général de l'Isère – au nombre desquels les Archives départementales – autour d'un projet commun : organiser en 2017 des événements coordonnés autour de la dynastie des Lesdiguières, fondée par le connétable François de Bonne à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et prolongée au Grand Siècle par la branche des Créqui. C'est dans cette idée, après une première session consacrée en novembre 2013, aux « Sources, patrimoines et perspectives de recherches autour d'une dynastie ducal », qu'une seconde journée d'étude a été proposée, le 5 décembre dernier, à l'amphithéâtre de la MSH Alpes, puis dans la salle de conférences de la BU Droit-Lettres, à un large public mêlant étudiants, universitaires, acteurs du patrimoine et amateurs d'histoire.





## Parlez-moi d'archives...

Les demandes de communications en salle de lecture portent presque toujours sur les mêmes fonds, tandis que des séries très riches mais d'accès plus ardu sont largement sous-exploitées. Partant de ce constat, l'équipe des archivistes des Archives de l'Isère propose à ses lecteurs à partir de janvier des ateliers pour apprendre à connaître ces sources et à les utiliser pour leurs recherches. Les ateliers ont lieu le matin de façon à encourager les participants à passer immédiatement à la mise en application en salle de lecture l'après-midi. Deux cycles sont organisés durant le premier trimestre 2015.

Le premier, de 3 séances, est intitulé :

ARCHIVES COLLECTIVES, DONNÉES INDIVIDUELLES

• *Mardi 27 janvier* •

*La généalogie autrement : les individus dans les archives communales au XIX<sup>e</sup> siècle*

• *Mardi 24 février* •

*À chacun son procès : les archives judiciaires d'Ancien Régime*

• *Mardi 24 mars* •

*L'armée de la Nation : les archives du service militaire (XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles)*

Le second cycle, à partir du mois d'avril, portera sur les ARCHIVES FONCIÈRES, CADASTRE ET ENREGISTREMENT.

Ces séances sont gratuites et ouvertes à tous, il suffit de s'inscrire.

Même si elles sont organisées en cycles, chacune peut être suivie indépendamment des autres. Chaque séance dure deux heures (10 h – 12 h) pour 15 personnes au maximum.

Les inscriptions sont prises à l'accueil ou par téléphone au 04 76 54 37 81.

### Compteurs d'archives

#### Archives notariales

Nous vous signalons le versement et le classement des minutes de Maîtres Oudet et Minssieux, notaires à Crémieu, et de Maîtres Bardin et Damiron, notaires à Trept [3E 34612-3E 34629, 1887-1910] ; Maître Boissat, notaire à Charvieu-Chavagneux et Maître Faye, notaire à Pont-de-Cheruy [3E 34630 - 3E 34637, 1845-1903] ; Maîtres Genin et Rochas, notaires à Pont-de-Beauvoisin, Maître Guilloud, notaire aux Abrets et Maîtres Drevon et Grobon, notaires à Pont-de-Beauvoisin [3E 34638 - 3E 34743, 1746-1913] ; Maîtres Gallois et Vaudaine, notaires à Chabons, Maîtres David, Marmonier, Mercier, Paillet, Dupre et Prudhomme, notaires à Virieu et Maîtres Gouy, Michallet et Rey-Tinat, notaires à Saint-Andras [3E 34744 - 3E 34785, 1835-1913] ; Maître Boissat, notaire à Vienne [3E 34787-34789, 1691-1736] ; Maître Borrel, notaire à L'Albenc [3E 34786, 1598-1609] ; Maîtres Berthon, notaires au Bourg-d'Oisans [3E 34790-3E 34797, 1773-1820].

#### La sous-série 3 Q

Versement du Service impôts des entreprises de La Côte-Saint-André (dir. départementale des Finances publiques – DDFIP), archives de l'Enregistrement des bureaux de Beaurepaire, La Côte-Saint-André et Saint-Jean-de-Bournay jusqu'en 1969 inclus : Bureau de Beaurepaire [3Q2/530-573], Bureau de La Côte-Saint-André [3Q6/831-924], Bureau de Saint-Jean-De-Bournay [3Q26/540-556].

#### État-civil

Suite aux derniers versements des trois TGI, tout l'état-civil XIX<sup>e</sup> siècle du département est désormais aux Archives départementales. Selon les arrondissements, les dernières années versées sont 1906, 1912 et 1913. Se reporter pour le détail des cotes aux fiches par commune de l'inventaire de la sous-série 5 E en salle des inventaires.

#### Mise en ligne

Registres matricules militaires et tables des classes 1914 à 1921 : Ce sont les états de service des 4252 hommes nés entre 1894 et 1901 et recensés en Isère, soit plus de 49 000 images. Signalons également la mise en ligne de nombreux instruments de recherche : inventaires de la sous-série 3 Q (archives de l'Enregistrement) ;

plusieurs inventaires de la sous-série 4 E (archives déposées par les communes) : Clavans-en-Haut-Oisans, La Bâtie-Divisin, Beauvoir-en-Royans, Biviers, La Combe-de-Lancey, Huez, Izeaux, Lavalens, Marnans, Mizoën, La Morte, La Motte-St-Martin, Ornon, Oz, St-André-en-Royans, St-Michel-de-St-Geoirs, Sillans, Le Touvet, Vatilieu, Revel-Tourdan, Valbonnais, Annoisin, Châtelans, Montagne, Panissage, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-de-Claix, Saint-Marcellin, Saint-Romans et Seyssinet-Pariset ; Fiche sur les communes transférées au Rhône dans la rubrique *Clés pour la recherche* ; Instruments de recherches de plusieurs fonds privés d'érudits et collectionneurs (série J).

### Pratique

[www.archives-isere.fr](http://www.archives-isere.fr)

#### Pour aller plus loin...

Si un article de ce numéro de *Chroniques d'Archives* vous a particulièrement intéressé, vous trouverez, sur la version en ligne, les reproductions de documents intéressants et qui n'ont pu être insérés faute de place. Rendez-vous donc sur [www.archives-isere.fr](http://www.archives-isere.fr).

